

COMMUNE DE FOUILLOY



Flash infos

<http://www.mairiefouilloy.fr> / Juin 2019

Animations :

Commémoration du 14 Juillet. Rendez-vous à 11h30 dans la cour de la mairie avec la fanfare EL'DO ORCHESTRA. Barbecue républicain organisé par « Pétanque Loisirs » à partir de 12 heures. Feu d'artifice aux étangs à partir de 23 heures aux étangs de Fouilloy – Aubigny en partenariat avec les communes de Corbie et d'Aubigny.

Petit rappel sur le brûlage à l'air libre des déchets verts :

Cette pratique est interdite, dangereuse et très polluante. Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé. Il peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée. Le brûlage de 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines que :

- 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.
- 14 000 km parcourus par une voiture essence récente.
- 1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne.
- 12 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au fioul performante.
- 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante.

Pourtant des solutions existent :

- Le compostage,
 - Le paillage,
 - La collecte en déchetterie...
-

Règles de bon voisinage :

Le nettoyage des rues est assuré par les services municipaux suivant la réglementation en vigueur. Pour rendre notre ville plus agréable, il est demandé à chaque Fouilloisien d'apporter son concours au maintien de la propreté devant son habitation pour le trottoir et les caniveaux.

Activités de bricolage et de jardinage :

Le règlement sanitaire limite les horaires d'utilisation des appareils bruyants (tondeuse...) les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30. Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Travaux et déménagements :

Toute occupation de la chaussée lors d'un déménagement, de dépôt de matériaux, bennes à gravats, échafaudage à l'occasion de travaux, doit faire l'objet d'une autorisation municipale.

Compte administratif 2018 :

Le compte administratif est le bilan au 31/12 de l'année 2018.

En 2013, le résultat à reporter était de 42 270.65 € et nous avons été obligés de virer des crédits de fonctionnement en investissement pour honorer les remboursements d'emprunt 2014.

En 2018, le résultat à reporter est de 423 290.36 €. Il faut bien entendu tenir compte des 375 000 € de terrains vendus mais aussi des investissements que nous avons réalisés tout en remboursant les emprunts :

Dépenses investissements 2014 : 229 093.15 €

Dépenses investissements 2015 : 172 144.19 €

Dépenses investissements 2016 : 278 756.61 €

Dépenses investissements 2017 : 342 538.75 €

Dépenses investissements 2018 : 202 213.99 €

A ce jour, il reste 2 emprunts à régler :

Achat terrain (versement trimestriel : 3 352.07 € jusqu'au 01/11/2021 : 39 072.59 €).

Investissement de 2004 (versement annuel 2019 : 12 969.07 € jusqu'au 15/09/2024 : 64 845.37 €).

Budget primitif 2019 :

	PROPOSITIONS NOUVELLES	REPORTS	PROPOSITIONS GLOBALES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
TOTAL Va être réalisé entre autres : - Rénovation Mairie : 250 000 € - Equipement cimetière : 5 300 € - Travaux eaux pluviales : 34 038 € - Matériels et outillages : 12 000 € - Mobiliers et informatique pour ALSH, écoles, Mairie, cantine : 36 660 € - Achat ferme Tirache : 120 000 €	691 103.03 €	2 928.59 €	694 031.62 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
TOTAL	694 031.62 €		694 031.62 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011 – Charges à caractère général	533 069.34 €		533 069.34 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	730 100.00 €		730 100.00 €
TOTAL	1 678 366.78 €		1 678 366.78 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL	1 678 366.78 €		1 678 366.78 €

Bilan cantine 2018

Total dépenses : 113 417.26 €

Total recettes : 65 294.90 €

Reste à la charge de la commune : 48 122.36 €

Bilan périscolaire 2018

Total dépenses : 178 129.27 €

Total recettes : 108 056.20 €

Reste à la charge de la commune : 70 073.07 €